

**PLUI Métropole de Rouen**  
**Avis de la Commission d'Enquête**

✓ Points positifs (extrait) :

A l'issue de son travail d'analyse, la commission d'enquête estime que le projet de PLUi objet de la présente enquête publique est satisfaisant et elle n'a trouvé aucun motif majeur justifiant un avis négatif global.

✓ Points négatifs (extrait) :

L'urbanisation en extension est utilisée abusivement dans quelques cas, particulièrement à propos des communes de Bois Guillaume et Bonsecours et insuffisamment justifiées.

Le scénario d'évolution démographique est trop ambitieux, un projet alternatif avec une croissance moindre aurait au moins pu être présenté.

✓ Bilan (extrait) :

La commission d'enquête considère que, sur le plan technique, des améliorations doivent être apportées au projet.

La commission regrette que la périodicité d'actualisation des indicateurs de suivi ne soit mentionnée dans le tome 6 du rapport de présentation.

✓ Recommandations de la commission d'enquête suivantes (extrait) :

- Demande une actualisation annuelle des indicateurs de suivi proposés sur l'artificialisation des sols (mise en place d'un comité de suivi ?)

- Demande l'instauration d'un indicateur de suivi annuel de l'offre habitat et de l'évolution démographique dans les différents secteurs du territoire

- De mieux encadrer les zones à urbaniser par un phasage imposé de leur réalisation en application de l'article L 151-7 du code de l'urbanisme afin de minimiser la consommation de terres naturelles et agricoles

La commission d'enquête à l'unanimité et en toute indépendance émet :

**Un Avis favorable, assorti de trois réserves suivantes :**

1 - Classer le secteur 1AUXM de l'OAP 108A « La Prévotière » à Bois-Guillaume en zone naturelle ou agricole.

2 - Classer le secteur 1AUB1 intitulé « phase suivante » de l'OAP 575A « site Claudine GUERIN » à Saint Etienne du Rouvray en zone 2AU.

3 - Classer le secteur 1AUR3 de l'OAP 103A « Basilique » à Bonsecours en zone 2AU.